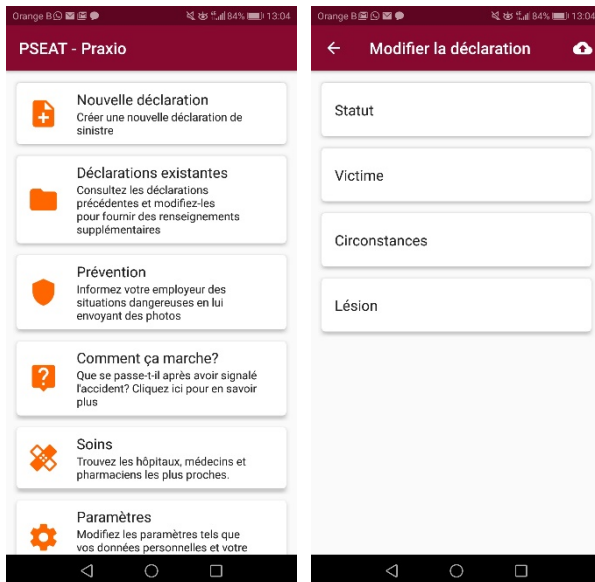


Le Groupe P&V simplifie fortement la déclaration d'accidents du travail

Bruxelles, le 18/07/2019 – Le Groupe P&V (avec ses marques P&V et Vivium) lance une application qui facilite fortement l'encodage et le traitement d'accidents du travail, tant pour le collaborateur concerné que pour l'employeur.

En Belgique, près de 165 000 accidents du travail¹ ont eu lieu en 2017, tant sur le lieu de travail que sur le chemin du travail. Ce nombre représente 50 accidents sur le lieu de travail et 10 sur le chemin du travail pour 1000 collaborateurs (ETP).

Pour apporter une solution aux procédures administratives souvent compliquées en cas d'accident du travail, le Groupe P&V a créé une application intuitive.



Comment fonctionne cette application ?

Via un menu simple, le travailleur entre toutes les informations relatives à l'accident dans l'application en un rien de temps. Des champs préremplis rendent l'utilisation encore plus facile. Si l'encodage se fait sur le lieu de l'accident, ce lieu est directement introduit dans le dossier. L'utilisateur peut également ajouter des photos. Des informations complémentaires peuvent toujours être encodées ultérieurement. L'application dispose d'autres fonctions pratiques comme l'affichage des médecins, des hôpitaux ou des pharmacies les plus proches.

L'application comporte également un volet consacré à la prévention qui permet au collaborateur de signaler des situations dangereuses sur son lieu de travail qui sont automatiquement communiquées au conseiller en sécurité de son employeur.

¹ 164 786 déclarations d'accidents du travail selon les derniers chiffres FEDRIS (2017)

Facilité d'utilisation et délai de traitement fortement réduit

L'application facilite donc largement la déclaration d'un accident du travail, ainsi que l'ajout de preuves. Pour le collaborateur, mais aussi pour l'employeur puisque dans l'application, 50 à 75 % des données à compléter par le service du personnel après un accident du travail sont déjà remplies. De plus, le gestionnaire sinistres du Groupe P&V est automatiquement informé.

Tout ceci permet d'améliorer considérablement le délai de traitement des formalités administratives après un accident du travail.

L'initiative s'inscrit dans la stratégie du Groupe P&V visant à développer des services qui facilitent la vie du client. Les innovations technologiques comme cette application sont donc uniquement développées lorsqu'elles offrent une plus-value réelle au client.

Pour plus d'informations

Marnic SPELTDOORN
Directeur Public & Press Relations
02/250 92 09

Le Groupe P&V est un groupe coopératif d'assurances actif en Belgique. Le Groupe P&V offre des solutions d'assurances aux particuliers, aux indépendants, aux entreprises et aux institutions à travers ses différents canaux de distribution et marques.

- **P&V** fournit ses produits et services via un réseau d'agents exclusifs.
- **VIVIUM** propose ses solutions d'assurance par le biais de courtiers en assurances indépendants.
- **PNP** (Piette & Partners) travaille également via des courtiers en assurances indépendants.
- Le service Clients Institutionnels travaille directement avec des clients du secteur public et du secteur non marchand et offre des solutions sous les marques P&V et VIVIUM.
- L'offre d'**Actel** est commercialisée au travers de partenariats avec des constructeurs automobiles.
- **Arces** offre des assurances de protection juridique, et utilise tous les canaux de distribution du Groupe P&V.

www.pv.be | www.vivium.be | www.arces.be